

Le conseiller Pascal Gravel nous quitte

Pour des motifs d'ordre personnel, le conseiller du district N° 1, Pascal Gravel, a remis sa démission du conseil municipal. En conséquence, une élection partielle devra être tenue, conformément à la Loi, pour lui désigner un successeur d'ici la mi-novembre. La tenue du scrutin a été confiée au président d'élection, M. Gaétan Bussiès. Des informations seront transmises aux citoyens du district N° 1 pour les tenir informés des dates de mise en candidature et de tenue du vote.

Au nom de tous et toutes, je tiens à remercier M. Gravel pour les deux années qu'il a consacrées aux affaires de la Municipalité, pour son engagement et son dévouement.

Invitation des Lavalais... l'appel a été entendu

Les golfeurs étaient nombreux au tournoi « Invitation des Lavalais » et la Municipalité s'en réjouit pour plusieurs raisons. D'une part, cette activité permet de nous retrouver dans une atmosphère détendue pour nouer des



Notre maire, Pierre Vallée accueille avec plaisir le député Raymond Bernier et le président d'honneur Dave Tremblay.

liens ou en solidifier d'autres. Mais plus important encore, le tournoi mis sur pied il y a quelques années nous permet d'amasser des fonds qui, cette année, seront remis à des organismes de jeunes de Sainte-Brigitte pour leur permettre de poursuivre leur œuvre. Ce volet du tournoi est sa plus belle raison d'être. Je vous rappelle que l'activité est rendue possible parce qu'un comité de bénévoles se charge de son organisation ; sa tenue est aussi facilitée par la contribution de commanditaires et dans les deux cas, je remercie et je félicite ceux qui s'impliquent ainsi dans le mieux-être de notre collectivité.



Après les sports... les arts

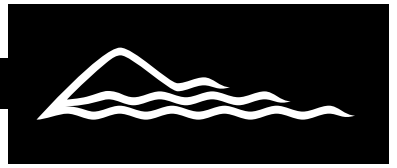
Les activités se suivent et ne se ressemblent pas. Après les sports, Sainte-Brigitte vibrera au rythme des arts les 27 et 28 septembre. L'Exposition Laval'Art sera alors présentée au gymnase de l'école Le Trivent. Ne manquez pas l'occasion d'apprécier le potentiel artistique de nos gens tout au long de cette fin de semaine.

Pierre Vallée, maire

Exposition Laval'Art

N'oubliez pas que c'est les 27 et 28 septembre 2003 qu'aura lieu l'Exposition Laval'Art au gymnase du Trivent. Cet événement a pour but de regrouper l'ensemble des artisans locaux afin de promouvoir le potentiel artistique des résidents de Sainte-Brigitte-de-Laval. Venez encourager nos artisans lors de ces deux journées. Si certains artisans désirent se joindre à nous à la dernière minute, il nous est possible de leur procurer une place pour les accommoder. Par ailleurs, lors de cet événement, nous procéderons au dévoilement des gagnants dans les diverses catégories du concours « Sainte-Brigitte, Village champêtre ». Surveillez le dépliant qui sera bientôt déposé dans votre boîte postale. Pour informations, composez le 825-2515.





Les abris temporaires

Les abris d'hiver tant pour les véhicules que pour les piétons, ainsi que les clôtures à neige sont autorisés dans toutes les zones, du 1^{er} octobre au 1^{er} mai de l'année suivante.

Un abri d'hiver pour véhicules est permis dans toutes les cours et doit être distant d'au moins deux mètres de la bordure de rue ou du pavage, sans jamais empiéter dans l'emprise de rue. Un abri d'hiver ne peut être installé à moins d'un mètre d'une borne-fontaine, ni être fixé à celle-ci. L'abri pour automobile ne peut être érigé que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès à cet espace.

Un abri d'hiver pour piétons peut être installé à l'entrée des édifices dans toutes les cours à la condition de ne pas empiéter dans l'emprise d'une voie de circulation et qu'il s'harmonise avec l'architecture du bâtiment.

La structure d'un abri d'hiver peut être faite de bois ou de métal. Les éléments de structure ou de charpente ne doivent pas être apparents. Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile conçue spécialement à cette fin (ex. : Fabrène) ou de panneaux de bois peints ou teints; l'usage de polythène est prohibé. Un seul type de matériau de revêtement autorisé doit être utilisé par abri d'hiver. L'usage de matériau ayant servi à d'autres fins est prohibé pour l'abri d'hiver et les clôtures à neige.

Une construction complémentaire annexée (abri d'auto, galerie, porche, etc.) peut être fermée durant la même période et avec les matériaux décrits plus haut.

Jean-François Guillot, urbaniste

Jeunes recherchés

Si tu es âgé de 15 à 29 ans, viens au Club nautique de Lac-Beauport assister à la formation du comité des jeunes de la MRC de la Jacques-Cartier le jeudi 18 septembre prochain. Lors de cette rencontre tu assisteras à :

- une descente en rafting virtuelle des rivières de la MRC de la Jacques-Cartier;
- la présentation de projets jeunesse;
- des jeux d'animation et des discussions.

Un buffet sera servi et de la musique sera au rendez-vous.

C'est une occasion exceptionnelle pour rencontrer des jeunes dynamiques qui souhaitent s'impliquer dans le développement de la région de la Jacques-Cartier. Inscris-toi avant le 16 septembre auprès de Marie-Michèle Parent, au 825-1378 poste 227. (Un transport sera disponible sur réservation).

« Invitation des Lavallois »

Sous la présidence d'honneur de Dave Tremblay, jeune lavallois golfeur à l'Académie Fred Colgan et étudiant du Collège St-Lawrence en concentration golf, 100 joueurs de golf se sont donné rendez-vous au tournoi de golf bénéfique « Invitation des Lavallois » le lundi 18 août, au Club de golf Alpin.

Malgré le fer rouillé emprunté par Monsieur Gaëtan Levasseur, notre président d'honneur a réussi 99 fois sur 100 à excéder la distance frappée par les joueurs au départ du trou # 1.

Par la suite, 140 convives se sont rencontrés pour échanger et festoyer lors du cocktail et du souper. Durant la soirée, de nombreux prix ont été remis et une bourse d'étude de 500 \$ a été attribuée à notre président d'honneur par le Club de golf Alpin et la Caisse Desjardins de Beauport.

Merci à tous les commanditaires et participants grâce auxquels des sommes d'argent ont été amassées pour des organismes de jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval. Les organisateurs du tournoi remercient en particulier les douze jeunes qui ont participé bénévolement au déroulement du tournoi. Le montant des profits découlant de cet événement vous sera dévoilé lors du prochain numéro du Lavallois.

Les organisateurs du tournoi vous remercient.

Antonio Fortier, Noël Fortier, Yvon Hudon, Marie-Michèle Parent

Merci aux jeunes bénévoles qui ont contribué au succès de l'événement.



Les golfeurs présents ont profité de l'occasion pour échanger.



Pour disposer de vos produits dangereux

Tout au cours de l'année, plusieurs marchands recueillent des produits dangereux avec ou sans frais. Cette liste n'est pas exhaustive, elle correspond aux informations recueillies à ce jour.

Produits	Ressources	Téléphone
Piles boutons (montres, calculatrices) et piles rechargeables	Radio Shack	529-3897
Piles rechargeables	Centre du Rasoir	529-0711
Batteries d'automobiles	Canadian Tire	622-7333
Bouteilles de propane	Costco	
Huile moteur	Canadian Tire	622-7333
Médicaments périmés	Pharmacies	
Munitions, armes, détonateurs	Sûreté du Québec	623-6262
Peinture (excluant décapants, solvants ou aérosols)	Rona Entrepôt	622-6555
Pneus	Canadian Tire (leurs marques)	622-7333
Cueillette des pneus usés et surdimensionnés	Recyclage Transneu inc.	1 800 463-4577
Appareils rechargeables	Boutik Électrick	621-7421
Électroménagers et réservoirs d'eau chaude	Conteneur à métal au garage municipal Récycleur 2001	849-2835
Émondage, abattage, déboisement, déchiqueteuse	Abattage de la Capitale Service d'arbres Dufour & Lapierre inc.	825-2007 872-0618 • 522-6372
Émondage et plantation	Monsieur Parysé	848-0548
Fer	Récupération Fer et Métaux Québec inc. Matériaux Vanier inc. Recyclage et remorquage R.L. enr.	681-8211 683-1793 529-1427
Déchetage et récupération de papier et carton	Sani Gestion / Onyx Recyclage Vanier Shred-It Société Via inc.	681-1011 527-8050 871-2098 833-0421
Gras et graisse de restaurant	Recyclage Kebec inc	832-1066
Carcasses d'animaux	Couture Alex inc. Récupération Gentilly inc.	832-4641 • 1 800 463-4577 832-6993
Béton, ciment, asphalte	Carrière Union ltée	628-3464
Réusinage de cartouches	Arc Atelier de Réusinage de Cartouches inc.	845-4114
Récupération de vêtements	Conférence St-Vincent-de-Paul (Thérèse Fortier) Armée du Salut La Ressourcerie du Lac Saint-Charles Textile Ouest-Est À Cœur Ouvert	825-2236 523-6464 849-7160 838-0710 848-2715
Récupération d'ordinateurs	École CFER de la Capitale	622-4324
Huile à chauffage, décontamination	Construction Raoul Pelletier inc. Matrix Environnement	837-2147 878-5256
Solvants, décapants, laques	Onyx Industries (M. Ghyslain Vallée)	833-6840





Les coliques infantiles

Les coliques infantiles sont notées chez 7 à 40 % des bébés. Le pic se produit généralement chez les nourrissons âgés de 2 à 6 semaines. Elles sont un cheminement normal de l'enfant et dans la majorité des cas, elles disparaissent d'elles-mêmes au cours du 4^e mois de vie.

Les coliques se manifestent par des pointes d'irritabilité, des cris et des pleurs d'une très forte intensité pendant plus de 3 jours par semaine sur une période de 3 semaines. Des symptômes tels le redressement des jambes vers l'abdomen, la raideur, la distension ou la douleur abdominale et le passage de gaz peuvent être présents et laisser supposer des crises de coliques. Durant ces crises, le bébé est inconsolable. En règle générale, les coliques surviennent plus fréquemment en fin d'après-midi ou en soirée, mais elles peuvent apparaître à n'importe quel moment de la journée.

En ce qui concerne l'approche clinique, il n'existe pas de traitement universel. Par contre, les mesures non pharmacologiques suivantes sont souvent suffisantes afin d'arrêter les crises :

- Faire boire l'enfant dans une atmosphère calme.
- Faire faire le rot plus souvent durant le boire et éviter que l'enfant ne boive trop rapidement.
- Éviter l'ingestion d'air lors du boire en utilisant des bouteilles en plastique ou des tétines avec une ouverture appropriée.
- Bercer l'enfant ou reproduire ce mouvement rythmique.
- Envelopper l'enfant dans une serviette chaude (réchauffée dans la sècheuse).
- Masser le ventre de l'enfant ou placer, sur son ventre, un sac d'eau chaude enveloppé dans une serviette pour ne pas brûler l'enfant.
- Serrer l'enfant sur soi ou marcher en le portant dans ses bras.

Malgré toutes ces mesures, il est possible que les coliques ne soient pas disparues. Si aucune amélioration n'est notée, vérifiez l'alimentation de la mère afin de voir si certains aliments ne pourraient pas prédisposer aux coliques. Il est aussi possible que ce soit le lait de l'enfant qui lui cause autant de problèmes. Il est possible, avec l'accord du médecin, de

changer le lait maternisé de l'enfant. Par contre, il faut savoir que cette méthode n'est utilisée que chez les enfants ayant des symptômes graves (cris et pleurs fréquents, inconsolables, de grave intensité et de longue durée).

Le traitement pharmacologique est réservé aux cas pour lesquels toutes les autres mesures ont échoué. Plusieurs médicaments peuvent être utilisés, mais peu d'entre eux sont vraiment efficaces, à l'exception de la dicyclomine (Bentytol). Par contre, ce médicament est contre-indiqué chez les enfants de moins de 6 mois car des symptômes graves tels que de la difficulté respiratoire ont été rapportés. Il faut aussi faire attention aux produits vendus sans prescription car certaines préparations contiennent de l'alcool qui n'est pas conseillé chez les jeunes enfants. Les produits à éviter sont l'Eau digestive (Gripe Water) pour nourrissons et la diphényhydramine (Bénadryl). Le Gripe Water est déconseillé car il peut augmenter les gaz et il contient souvent de l'alcool. Le Bénadryl n'est pas conseillé car des affections graves similaires à celles nommées pour le Bentytol peuvent survenir. Les autres produits pouvant être conseillés chez les nourrissons sont :

- Le Tempra - Démontre une certaine efficacité car il diminue la douleur.
- L'Ovol - Il facilite l'élimination des gaz accumulés qui causent souvent les coliques. Les études sont cependant contradictoires sur son efficacité. Par contre, il n'est pas dangereux pour les enfants.
- Le Cocyntal - Un médicament homéopathique sans danger. Aucune étude n'a prouvé son efficacité.

Référence : Esthel Rochefort, Les coliques infantiles, Québec pharmacie 1996, 43(9) : 887-93.



Séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 14 octobre 2003 à 20 h 00 au Centre communautaire Le Trivent.

Collecte de sang

Merci infiniment à ceux qui ont participé à la collecte de sang le 16 juillet dernier. Cinquante-huit personnes se sont présentées au Trivent pour faire don de leur sang et ainsi contribuer au bien-être de nombreuses personnes. Merci encore et à la prochaine!

Deux jeunes Lavallois à la Finale des Jeux du Québec

Du 1^{er} au 9 août dernier avait lieu la 39^e Finale des Jeux du Québec dans la MRC de l'Amiante. Deux jeunes Lavallois ont pris part à cet événement et ont eu la chance d'affronter les meilleurs compétiteurs de leur sport avec dignité. Il s'agit de Sarah Boucher au soccer féminin, qui a récolté la médaille d'argent, et de Guillaume Leblond au basketball masculin, qui a mérité une 8^e position. Félicitations à ces deux athlètes pour leurs performances.



Sainte-Brigitte-de-Laval

À votre service... pour la qualité de vie

414, avenue Sainte-Brigitte • Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Téléphone : 825-2515 • Télécopieur : 825-3114